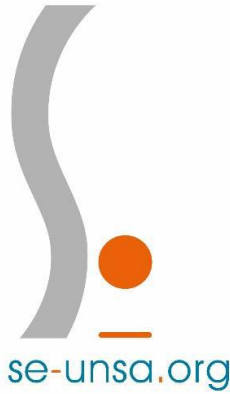


Le Puy en Velay, le 7 juin 2022



à

Madame l'Inspectrice d'académie
DASEN de la Haute-Loire

Objet : Mouvement 2022

Madame l'Inspectrice d'académie,

Les résultats du mouvement 2022 viennent d'être annoncés individuellement aux collègues.

Tout d'abord, nous déplorons une nouvelle fois que les collègues aient dû faire leur mouvement sans avoir de réponse à leur demande de temps partiel ou d'allègement de service. En effet, d'une part, certains postes sont tout bonnement déclarés incompatibles avec un temps partiel et d'autre part, la manière d'effectuer le mouvement n'est pas la même suivant que cette demande de temps partiel ou d'allègement de service a été acceptée ou non.

Ensuite, nous nous inquiétons du nombre d'affectations sur un vœu anciennement dit « balayette », c'est-à-dire en dehors des vœux effectués par les collègues. Ces affectations subies par nos collègues, ayant parfois une ancienneté importante, les placent dans des situations personnelles et/ou professionnelles dramatiques. L'expérience des années précédentes nous l'a d'ailleurs prouvé puisque plusieurs d'entre eux n'ont pas supporté ces conditions de travail et ont été arrêtés tout ou partie de l'année. De même, ces situations fragilisent également les équipes et les écoles concernées.

Aussi, nous souhaitons vous rappeler notre opposition à cette disposition et nous vous demandons que ces affectations « hors vœux » puissent être annulées et traitées lors de la phase d'ajustement et que tous les recours formulés suite à ces affectations soient traités avec bienveillance.

Enfin, dans un souci de transparence, nous renouvelons notre demande d'être destinataires de la liste nominative des professeurs des écoles, instituteurs et psychologues scolaires exerçant dans le département au 01 septembre 2022 comprenant leur nom, prénom, grade, statut, ainsi que leur lieu et le type d'affectation.

Je vous prie de croire, Mme l'Inspectrice d'Académie à mon attachement au service public d'éducation.

Magali LAURENT
Secrétaire départementale du SE-Unsa 43